

L'AMÉNAGEMENT FORESTIER — UN PLUS LARGE ÉVENTAIL DE VALEURS, UNE PARTICIPATION RENFORCÉE

L'aménagement forestier est un domaine de compétence provinciale au Canada. Chaque gouvernement provincial et territorial a son propre ensemble de lois, de politiques et de règlements pour régir l'aménagement des forêts sur son territoire. Toutefois, tous les paliers de gouvernement collaborent étroitement en ce qui concerne les questions forestières nationales et internationales. En janvier 1995, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'un cadre de coopération en foresterie qui établit les priorités en matière de collaboration, donne au fédéral la responsabilité première en ce qui a trait aux relations internationales, au commerce, et aux terres fédérales et autochtones, ainsi que reconnaît une responsabilité partagée en matière de sciences et de technologie, d'industrie et de développement régional, et d'environnement.

L'aménagement forestier a toujours été complexe, mais il le devient encore davantage du fait que des valeurs plus nombreuses et mieux définies relativement à la production de bois et aux autres aspects de la forêt sont prises en considération. Ainsi, il s'agit moins d'un aménagement traditionnel des ressources en bois que d'une régulation des changements dans le paysage forestier, dans le temps. Le fait que les forêts outrepassent les frontières politiques et privées indique aussi le besoin d'un aménagement forestier global à l'échelle la plus vaste.

Au Canada, la participation et la consultation du public ont évolué d'une simple collecte d'informations à une participation active des partenaires et des groupes d'intérêts dans le cadre de processus de prise de décision ouverts et transparents. Avec l'adoption de cette approche plus holistique de l'aménagement forestier, les gouvernements, l'industrie, les travailleurs, les Autochtones, le milieu de l'enseignement et un éventail d'autres groupes sont donc assis à la même table, tentant d'établir un équilibre entre les exigences environnementales, économiques,